



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 – foesr@foesr.fr – www.foesr.fr

CNESER du 8 juillet 2021 sur les maquettes de masters MEEF

Déclaration préalable FO ESR

Les maquettes qui nous sont présentées aujourd'hui sont le résultat d'une réforme, dite « de la formation des enseignants » qui a été menée sans tenir aucun compte d'aucune des remarques formulées depuis plus de deux ans de discussion par les organisations syndicales, quelles que soient par ailleurs leurs appréciations de cette réforme.

Cette réforme détruit en réalité toute formation des enseignants, académique comme professionnelle, initiale comme continue.

Le processus même de mise en œuvre pose problème : en effet, des maquettes sont présentées ici sans même qu'elles aient été entérinées dans des conseils universitaires. Pour ne citer qu'un exemple, les maquettes MEEF de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, coaccréditées avec comme porteur l'INSPÉ de Lyon, n'ont été présentées devant aucun conseil central de cette université, alors même que le dossier indique qu'un vote à ce sujet aurait eu lieu le 17 juin. FO ESR dénonce vigoureusement cette entorse à la procédure pourtant définie par le ministère lui-même et demande le report de l'examen du dossier envoyé par l'INSPÉ de Lyon jusqu'à ce que les instances de l'UJM de Saint-Étienne se soient prononcées, comme il se doit.

Les maquettes présentées aujourd'hui sont aussi dans le prolongement de la réforme de 2009-2010 qui avait enclenché ce que l'on appelle la « masterisation » des concours, dont la FNEC-FP FO avait immédiatement demandé l'abandon.

Cette réforme a en effet délégué aux universités autonomes et à leurs INSPÉ la formation professionnelle initiale des fonctionnaires qui devrait être à la charge de l'État employeur.

Ainsi ne peuvent être nommés comme professeurs stagiaires que ceux ayant réussi non seulement leur concours mais aussi leur master et même leur master « MEEF » !

Dans le cadre de l'autonomie, les mêmes concours de la fonction publique ont donc des préparations bien différentes et l'actuelle réforme ne fait que renforcer cette inégalité fondamentale.

Pour ne citer qu'un exemple, la préparation au même CAPES d'histoire-géographie bénéficiera d'un volume d'heures disciplinaires afférentes aux programmes du concours variant du simple au triple entre les INSPÉ de Paris et de Lyon (environ 400 H par étudiant à Paris, environ 120 H à Lyon).

Autre inégalité fondamentale, celle qui résultera des différences de placements des 18 semaines de stage ou alternance.

Autre inégalité encore, celle qui sera établie entre les étudiants qui seront en « alternance » sous contrat et ceux qui ne le seront pas, ceci alors même que la pratique professionnelle devrait être, selon les attendus mêmes de la réforme, l'un des critères d'appréciation de la qualité des candidats.

Cette réforme a aussi pour effet que les étudiants seront utilisés comme main d'œuvre contractuelle (à moins de 670 euros nets par mois) et ils pourront servir de moyens de

remplacement « bouche-trous ». C'est une exploitation éhontée des étudiants qu'aucun universitaire ne peut cautionner.

Cette réforme réduit aussi de manière drastique la préparation disciplinaire (ou poly-disciplinaire dans le cas des professeurs des écoles) aux concours et le caractère disciplinaire des masters comme des concours, réduction dénoncée par toutes les sociétés savantes. La diminution des horaires disciplinaires l'illustre. La suppression de l'épreuve orale explicitement disciplinaire l'illustre. Elle est de plus remplacée par une épreuve qui est une sorte d'entretien d'embauche. C'est la négation de l'enseignement critique et de l'autonomie pédagogique. La « professionnalisation », c'est en réalité la conformation d'enseignants aux attentes de la hiérarchie, c'est aussi le profilage de professeurs conformes au Bac Blanquer.

Cette réforme programme aussi une entrée plus tardive dans la carrière, ceci sans aucune revalorisation. Avec le passage du concours en deuxième semestre de l'année de M2, l'accès au statut de fonctionnaire est encore retardé d'une année entière. Ceci ne pourra que décourager un plus grand nombre de candidats, ce n'est certainement pas un moyen d'encourager l'« attractivité » de la profession enseignante.

En outre les fonctionnaires stagiaires seront à 100 % du temps hebdomadaire devant les élèves et ne bénéficieront plus d'aucune réduction de service comme c'était le cas jusqu'ici et comme c'est normal pour des fonctionnaires stagiaires qui devraient être encore en formation professionnelle.

Cette réforme déstructure également l'ensemble des formations jusqu'ici délivrées en INSPE, avec la nécessité d'introduire un tiers d'intervenants externes à l'INSPÉ, y compris des « associatifs » qui participeraient à l'évaluation, contre la laïcité et la qualification requises pour former des professeurs

Par l'inégalité qu'elle organise en amont, par la diminution drastique des critères objectifs pour la passation des concours, par le découragement des candidats qu'elle organise sciemment, cette réforme programme donc la fin des concours nationaux.

Cette réforme constitue enfin un coin supplémentaire enfoncé dans la définition hebdomadaire des obligations réglementaires de service pour aller vers l'annualisation des services dans le cadre des 1607 H pour tous. En effet, elle introduit la notion d'« obligation réglementaire de service annuelle cumulée », réduite des deux tiers pour les contractuels étudiants.

Cette réforme des concours, des masters MEEF et de la FDE est donc aussi une illustration de la précarisation, de la contractualisation, de la territorialisation, de la mise en cause des statuts et des missions portées par la loi de Transformation de la Fonction publique et par la LPR dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour toutes ces raisons FO ESR, avec la FNEC-FP FO, votera contre les maquettes de masters MEEF présentées aujourd'hui et revendique :

- l'abandon de la « masterisation » et de la réforme Blanquer de la formation des enseignants qui déplace le concours en fin de master ;
- un recrutement au niveau Bac+3, avec une formation professionnelle sous statut ;
- des concours fondés sur la vérification objective des connaissances des candidats ;
- le maintien de l'agrégation comme concours post M1 (ancienne maîtrise) ;
- le maintien pour tous du statut et des droits statutaires, avec pour les enseignants des ORS hebdomadaires.